

Mairie de Tessancourt-sur-Aubette

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix le 25 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice REUBRECHT, Maire.

PRESENTS : M. REUBRECHT Maire, MM. FOPPOLO, RILLER, ROLETTI, Mme FAVROU adjoints. Mmes, BAUVE, COLTIN, GUINEBERT, MM. ROUARD. DEFAUT LEDENT. Conseillers municipaux.

ABSENTS : Melle FRADET, Mme LETROSNE

ABSENTE EXCUSEE : Mme MOITAS pouvoir M REUBRECHT

SECRETARE : M RILLER

Le compte rendu de la réunion du 20 Janvier 2010
N'a pas fait l'objet de remarques est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I CONTRAT ENTRETIEN VOIRIE ESPACES VERTS 2010-2011-2012

Monsieur FOPPOLO présente à l'assemblée, le résultat de l'appel d'offres concernant l'entretien de la voirie et des espaces verts du domaine communal.

7 entreprises ont répondu,

☞ Après avoir présenté la synthèse de l'analyse des offres établie par la commission d'ouverture de plis qui s'est tenue le 10 février 2010.

Le conseil après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise SARL A.E.J. pour un montant annuel forfaitaire de :

Contrat espaces verts : 16 344.00 € HT

Contrat voirie : 27 672.00 € HT

☞ Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

☞ Emet un avis favorable sur le choix de l'entreprise, AEJ Entretien du Jardin.

☞ Ces contrats prennent effet au 1^{er} Mars 2010.

☞ Ces montants seront inscrits au Budget primitif 2010 articles 61521 61523

II DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire :

☞ Précise que les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour mettre en conformité l'accessibilité des Etablissements et Edifices recevant du public aux personnes handicapées.

☞ Informe que les communes doivent établir un diagnostic qui consiste à évaluer les dysfonctionnements d'accessibilité afin d'aboutir à des mesures correctives.

☞ Précise que les communes avaient jusqu'au 31/12/2009 pour réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, cette date est repoussée au 1^{er} décembre 2010.

☞ Propose de mettre en place une convention de groupement de communes pour la réalisation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que du diagnostic d'accessibilité.

La Communauté de Communes Vexin Seine propose

- une convention de groupement de communes
- d'être coordonateur du marché,
- d'établir le cahier des charges en fonction des besoins des communes,
- de lancer le marché et retenir le prestataire.

☞ Monsieur Roletti s'interroge : pourquoi les communes concernées n'ont pas été destinataires de cette note du ministère ? Les communes rurales sont-elles concernées ?

☞ Madame Guinebert demande si les communes seront concertées dans l'élaboration du cahier des charges ?

Après discussion et débat, le conseil demande à monsieur le Maire,

- d'obtenir la note du ministère concernant ces mesures afin de pouvoir délibérer.
- propose de surseoir à cette décision.

III CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES SUITE AU TRANSFERT A CCVS DES ACTIVITES PERI SCOLAIRES.

Monsieur le Maire :

☞ Rappel le transfert de compétences de l'accueil péri scolaire à la Communauté de Communes Vexin Seine le 1^{er} janvier 2010.

☞ Précise que Madame DUCOS Carmen, Agent Contractuel à la Mairie de Tessancourt est transférée à la Communauté de Communes Vexin Seine pour exercer les fonctions de surveillance de la Garderie Péri scolaire pour lesquelles elle était exclusivement affectée à compter du 01.01.2010, sans limitation de durée.

☞ Précise que les locaux utilisés dans le cadre des compétences transférées, fera l'objet d'une convention de mise à disposition qui doit être signée entre la commune et la Communauté de Communes Vexin Seine.

☞ Cette convention établira une quote part d'affectation du bien pour l'exercice des compétences transférées ;

☞ Il convient donc d'établir la convention de mise à disposition des locaux des biens et des services afin d'asseoir juridiquement le transfert.

Le conseil ayant entendu l'exposé vote 10 voix pour et 2 abstentions pour que Monsieur le maire signe la convention de mise à disposition des locaux sous réserve que soit tenu compte, des coûts liés à l'usage du bâtiment péri scolaire.

IV CONVENTION TRI PARTITE TELE ALARME : MONDIAL ASSISTANCE COMMUNE ET CONSEIL GENERAL

La présente convention a pour objet de définir les champs d'action respectifs du Département, de la Commune et de la société GTS Mondial-Assistance, attributaire du marché de téléassistance passé avec le Département des Yvelines selon le cahier des charge annexé à la présente.

Population concernée

- Personnes âgées de 60 ans et plus
- Personnes handicapés ayant un taux d'invalidité de 80 % et vivant à domicile

- Des adultes déficients respiratoires et/ou moteurs,
- Personnes sortant d'un séjour hospitalier (à titre dérogatoire sur justificatif médical)

Aux personnes sortant d'un séjour hospitalier (à titre dérogatoire, sur justificatif d'un certificat médical) de pouvoir bénéficier du service de télé sécurité

Engagement de la Commune : Elle diffuse l'information, reçoit les demandes d'abonnement,

- S'engage :
- à vérifier la notification mensuelle ;
- à collaborer avec le prestataire et le Département ;
- à nommer une personne référente.

Mode de paiement :

Possibilité par la société GTS de facturation directe aux abonnés basée sur le principe d'accord entre le C.C.A.S. et la société.

- Maintenance 8.00 €/mois ;
- Possibilité de réduction fiscale.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention ?

V SCHEMA COMMUNAL DES LIAISONS DOUCES :

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'élaboration d'un schéma communal de liaisons douces.

☞ Précise que lors de la dernière réunion de conseil, celui-ci avait donné quitus à la commission d'ouverture de plis pour recevoir les entreprises et déterminer son choix.

☞ Précise qu'à l'issue de ces entretiens, le Cabinet Traverse Sarl a été retenu pour un montant HT de 21 750 €.

Le conseil à l'unanimité accepte le choix du Cabinet retenu par la commission d'ouverture des plis.

Demande que les crédits nécessaires soient prévus au budget primitif 2010.

VI ACTES D INCIVILITES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La commune connaît depuis une année des actes d'incivilité.

Les auteurs des faits ne sont pas des personnes extérieures à la commune mais des habitants de Tessancourt.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un Collectifs d'administrés demeurant aux abords de l'Eglise qui se plaignent des rassemblements et ont amené récemment des violences verbales et physiques.

Il informe également que cette lettre adressée à Monsieur le Sous Préfet, est arrivée sur le bureau de M HÛE, commissaire nouvellement nommé sur les Mureaux.

À la suite de son allocution Monsieur Reubrecht propose d'ouvrir la séance aux personnes présentes dans l'assemblée.

Le conseil a pris connaissance :

- des ballets incessants de scooters,
- des circulations anarchiques Rue du Moulin Brûlé notamment,
- des nuisances sonores,
- des jets de pierres ou de cailloux,
- des actes de vandalismes, bagarres et effraction de véhicules que subissaient ces personnes.

Après débat et discussion il est convenu :

- Qu'une rencontre avec Monsieur le Commissaire des Mureaux est envisagée le 15 mars prochain,

Monsieur le maire précise :

Qu'en attendant cette réunion, tout dérangement de quelque nature que ce soit doit être signalé rapidement aux services de Police en appelant le 17.

VI QUESTIONS DIVERSES :

5.1 Avenant au contrat DERKA : Monsieur FOPPOLO propose à l'approbation des membres du conseil l'avenant n°1 conclu entre la Société DERKA et la commune qui consiste à la mise en place d'un contrat unique annuel regroupant 3 prestations :

1. vérification des installations électriques et ERP de la Mairie,
2. Vérification des installations électriques du Groupe Scolaire,
3. vérification des installations gaz et chaufferies de la Mairie et du Groupe Scolaire.

Le conseil autorise monsieur le maire à signer cet avenant.

5.2 Dates à retenir :

- 14 et 21 mars élections Régionales,
- 10 mars Bureau Municipal 20h45
- 1^{er} Avril Conseil Municipal à 20h30

5.3 SMIRTOM : Mme Bauve annonce que les problèmes de collectes de tri sélectif par la Société SEPUR sont résolus, Le conseil précise que cette société n'effectue pas le ramassage sur la totalité du territoire, certains administrés ont encore à se plaindre de ce dysfonctionnement, demande à Mme Bauve d'intervenir rapidement auprès du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00